



## Pension alimentaire a enfant majeur

Par **oswald**, le **13/02/2008** à **15:56**

bonjour,

je paye une pension alimantaire pour ma fille qui a eu 18 ans en novembre 2007 a sa mere qui en a la charge. Ma fille poursuit ses etudes et a pris un studio afin d'etre au plus pres de son etablissement scolaire, j'apprends que sa mere ne l'aide plus materiellement depuis le mois de janvier et l'a meme enlevé de sa mutuelle.

apres plusieurs recherches il semblerait que je ne puisse pas stopper le versement de la pension alimentaire a sa mere , je desirerai donc avec des renseignements quand aux demarches a suivre afin que ma fille ne patisse pas de cette situation.

merci par avance de votre reponse je reste bien sur a votre disposition pour de plus amples renseignements si neccessaire.

Par **paulinem**, le **17/02/2008** à **15:18**

Votre fille étant majeure, vous devriez pouvoir lui verser directement la pension alimentaire. Dans cette hypothèse, constituez vous une preuve montrant que vous continuez bien de payer.